

COMMUNIQUE DE PRESSE

Impacts du Brexit sur les aéroports français : l'UAF alerte

L'UAF tenait son congrès les 7 et 8 novembre. L'organisation des aéroports français a profité de cette occasion pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences du Brexit sur le transport aérien en général et sur les aéroports français en particulier.

Premier risque : le degré d'exposition au marché britannique

Avec 13,5 millions de passagers en 2017, la part du trafic en provenance ou à destination des aéroports britanniques dans le trafic total français est de 6,84%. Mais le degré d'exposition au marché britannique diffère considérablement d'un aéroport français à l'autre. Plus la taille de l'aéroport diminue, plus la dépendance au marché britannique augmente. En 2017, la part du trafic en provenance ou à destination des aéroports britanniques pour Paris-Charles-de-Gaulle était de 6% alors qu'elle était de 11% pour Toulouse-Blagnac et 14% pour Nice Côte-d'Azur. Cette part monte à 50% pour Carcassonne, 58% pour Béziers, 77% pour Grenoble, 80% pour Bergerac, et jusqu'à 90% pour un aéroport comme Limoges.

Deuxième risque : la perte de connectivité aérienne

Au-delà des risques de rupture des relations aériennes très dynamiques entre le Royaume-Uni et l'Union européenne en cas d'absence d'accord (« no-deal Brexit »), les risques liés au Brexit pour la connectivité aérienne de la France sont importants. Les compagnies britanniques perdraient notamment les 8 et 9^{èmes} libertés de l'air, leur permettant de caboter au sein de l'Union européenne.

EasyJet et Ryanair assurant près de 19% du trafic passager français tant domestique qu'international, si ces deux compagnies venaient à perdre leur droit d'opérer librement des services aériens en Europe, un grand nombre des aéroports français perdraient des connexions. Même si l'on peut penser que ces acteurs se mettent en ordre de marche (européanisation du capital de la société ou création de filiales) pour rester présent sur le marché européen, le Brexit réduira inéluctablement l'offre de service et donc la concurrence dans le transport aérien européen, avec les risques afférents sur le prix des billets d'avion.

Troisième risque : l'engorgement aux frontières aériennes

Dans une situation déjà dégradée en matière de contrôle aux frontières aériennes (contrôle systématique sur les vols Schengen depuis novembre 2015) les administrations (ministère de l'intérieur et douanes) devront faire face à une augmentation conséquente des volumes de contrôle tant sur les passagers que sur les marchandises. Le risque d'une dégradation supplémentaire de la qualité de service aux passagers est grand.

Quatrième risque : les contraintes opérationnelles supplémentaires

En matière de sûreté aérienne, les passagers en correspondance en provenance du Royaume-Uni devront repasser les contrôles de sûreté et les aéronefs subir des contrôles supplémentaires. Dans le domaine de la sécurité aérienne, le retrait du Royaume-Uni de l'Agence pour la Sécurité Aérienne en Europe (AESA) entraînera la fin de la reconnaissance réciproque des certifications de matériel et des procédures liées à la sécurité.

A l'issue du congrès, Thomas JUIN, Président de l'UAF, a déclaré : « *Le Brexit conduira à des dommages sur la connectivité aérienne de la France et sur l'attractivité de ses territoires et à des pertes de revenus pour les compagnies comme pour les aéroports français. Il devrait aussi entraîner de nouvelles contraintes opérationnelles et donc une augmentation certaine des coûts tant en matière de sûreté que de sécurité. Il exigera enfin de nouvelles organisations pour nos aéroports dans des délais extrêmement contraints. Il est plus qu'urgent aujourd'hui d'obtenir des réponses claires aux questions que nous nous posons sur le Brexit* ».

A propos de l'UAF : Avec près de 180 adhérents, l'Union des Aéroports Français & Francophones Associés est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. Elle accueille également en qualité de membres associés les aéroports francophones. L'UAF & FA est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International EUROPE (ACI EUROPE).

Contact Presse UAF :

Morgane Gens Eté en Hiver -Tél : 01 40 70 93 17 – 06 88 63 34 30
morgane.gens@eteenhiver.com